

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Date de convocation et de publication de l'ordre du jour : 17 novembre 2025

Date de mise en ligne sur www.simacur.com : 26 novembre 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant le président du SIMACUR dans un délai de deux mois suivant sa date de publication et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois suivant sa date de publication ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télerecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Nombre de membres en exercice : 23
Présents : 12
Absents : 11
dont donnant pouvoir : 0
Votants : 12

ADOpte A L'UNANIMITE

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 novembre à 19h30, le Comité Syndical, sous la Présidence de Monsieur Pierre OLLIER, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Massy (91), en séance publique.

Étaient présents : Monsieur Benoît BLOT ; Monsieur Emmanuel DECROP ; Monsieur Bernard FOISY ; Monsieur Florian GALLANT ; Madame Karine GREMION ; Monsieur Jacques LEGRAND ; Monsieur Jean-Paul MORDEFROID ; Monsieur Pierre OLLIER ; Madame Perrine PRECETTI ; Monsieur Nicolas SAMSOEN ; Monsieur Carl SEGAUD ; Monsieur Jean-Yves SENANT ;

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Étaient absent(s) en donnant pouvoir :

Étaient absents sans donner pouvoir : Monsieur Rodéric AARSSE ; Monsieur Eric ARJONA ; Monsieur Jean-Marc BENARD ; Madame Caroline CAILLEAU ; Madame Isabelle DRANCY ; Madame Roselyne HOLUIGUE-LEROUUGE ; Monsieur Fabien HUBERT ; Madame Maryse LEMMET ; Monsieur Jacques PERRIN ; Monsieur Daniel RUPP ; Madame Anne SAUVEY ; Madame Mariam SHARSHAR ; Monsieur François Guy TREBULLE ;

Délibération n°D2025-11-03

Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2026**LE PRESIDENT EXPOSE :**

Présentation générale

Résultats 2025

Pour l'année 2025, les résultats estimés à ce jour sont :

	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal	27 616.61 € HT	417.90 € HT
Budget Ordures Ménagères	1 174 493.36 € HT	
Budget Chauffage Urbain	496 760.00 € HT	2 948 014.88 €HT

Toutefois, compte tenu de la date du vote du budget primitif, la reprise de ces résultats se fera après le vote du compte administratif 2025.

Les orientations pour le budget primitif 2026 sont les suivantes :

Orientations 2026 pour le budget principal

Le budget reprend l'ensemble des charges de gestion, salaires et indemnités, qui sont ventilées à hauteur de 80 % sur le budget annexe Ordures Ménagères et de 20 % sur le budget annexe Chauffage Urbain.

Les charges de personnel sont estimées à 277 300 €, en baisse par rapport au budget primitif 2025 (- 38 800 €) compte tenu de l'abandon, à ce stade, du projet de pourvoir le poste d'ingénieur chauffage urbain actuellement vacant.

Les charges à caractère général sont estimées à 113 300 € (- 8 000 € par rapport au BP 2025) dont 81 000 € pour la réalisation de prestations à caractère général, qui comprennent notamment :

- L'analyse de livrables du délégataire ;
- L'accompagnement juridique sur le suivi et l'évolution de la DSP ;
- La modernisation du logo du SIMACUR.

Les charges de gestion sont évaluées à 86 000 € (en hausse de 2 000 € par rapport au BP 2025 pour tenir compte d'une hausse prévisionnelle des cotisations retraites).

En recette dans la section fonctionnement, sont inscrites le report de 24 000 € de subventions de l'ADEME et de la Région Ile de France pour la mise à jour du schéma directeur de la délégation de service public réalisé en 2025 (recettes initialement prévues en 2025).

En investissement, il est proposé d'inscrire 770 € pour l'acquisition ou le remplacement de mobilier et matériel.

Orientations 2026 pour le budget traitement des déchets

Estimations des tonnages

La prévision 2026 intègre une baisse des tonnages d'ordures ménagères des adhérents de 2% par rapport aux tonnages 2025 (61700 tonnes estimées pour 2026 contre 63 000 tonnes estimées pour 2025) afin de tenir compte de la progression de la collecte des déchets alimentaires et des actions de prévention réalisées par les adhérents. A ces tonnages des adhérents, s'ajoutent les apports du SYCTOM qui devraient commencer, après beaucoup de retard, en cours d'année 2026 : 8 000 t sont prévues en 2026 sur les 10 000 t/an en régime établi.

Estimations des coûts

Il a été estimé une augmentation des tarifs des prestations de traitement des déchets de 2.5% sur l'année 2026 par rapport aux tarifs constatés en 2025 pour l'ensemble des flux, sauf pour l'incinération où la hausse est estimée à 4 % (soit un montant 2026 de 86.88 € contre un montant de 83.50 € constaté en 2025) pour tenir compte d'une possible hausse des frais imputables au SIMACUR liés à la hausse des explosions de bouteilles de protoxyde d'azote (cette demande du Délégataire faisant actuellement l'objet d'échanges entre le Délégataire et le SIMACUR et d'une analyse technique et juridique de son bien-fondé par le SIMACUR ; elle se traduirait le cas échéant par un avenant à la DSP).

Le coût des traitements est également impacté par l'augmentation de la TGAP prévue en 2026 (+ 1€/t pour l'incinération, soit 16 €/t, et + 7€/t pour l'enfouissement, soit 72 €/t)

Les charges de structure du SIMACUR au titre de la compétence Déchets, qui sont appliquées uniquement les tonnages d'ordures ménagères, sont évaluées, après déduction des redevances de la DSP à percevoir au titre des déchets, à 7.67 €HT/tonne. Ces charges intègrent, outre la prise en compte des charges ventilées du budget général, la réalisation des prestations suivantes :

- Seconde phase de l'étude de faisabilité pour la création d'une plateforme de massification / déchèterie (la phase opportunité ayant été réalisée en 2025)
- Finalisation de l'accompagnement technique et juridique au renouvellement des marchés de traitement et reprise
- Renforcement des caractérisations sur les Ordures Ménagères et la collecte sélective
- Lancement d'une étude prospective sur le devenir de l'UIOM.

Toutefois, la consommation d'une partie de l'excédent constaté sur 2025 et des pénalités sur les performances de traitement perçues au titre de 2025, permet d'abaisser nos charges de structure à 4.62 €HT/t.

Cette mesure permet de maintenir un tarif incinération applicable aux adhérents en 2026 identique à celui de 2025, soit 107.50 € HTVA, selon le détail suivant :

	BP 2025	BP 2026
Tarif incinération ENORIS (estimé)	86.50 € ¹	86.88 €
+ Frais de gestion SIMACUR	6.00 €	4.62 €
+ TGAP incinération	15.00 €	16.00 €
= Tarif incinération adhérents	107.50 €	107.50 €

Pour rappel, l'ensemble des autres flux de déchets sont refacturés en transparence aux adhérents à l'euro près.

Estimations des recettes

Les recettes 2026 sont estimées sur la base des hypothèses suivantes :

- Soutien des éco-organismes identiques à l'estimation 2025 ;
- Recettes de ventes de matières identiques à l'estimation 2025 ;
- Subvention de la Région de 20 k€ pour l'étude sur la plateforme de massification / déchèterie.

A noter qu'il y a une incertitude plus importante sur les recettes espérées du fait du renouvellement de l'ensemble de nos marchés de traitement et reprise à partir du 1^{er} juillet 2026.

Le total des recettes pour 2026 est ainsi estimé à 3.46 M€. Pour rappel, l'ensemble des soutiens des éco-organismes et des recettes de ventes de matières sont reversés aux adhérents à l'euro près au prorata des tonnages apportés.

¹ Valeur prévue fin 2024 lors de l'établissement du budget primitif 2025. La valeur constatée à ce jour est d'environ 83.50 € HT.

Orientations 2026 pour le budget chauffage urbain

Dépenses de fonctionnement

Outre la prise en compte des charges ventilées du budget général, il est prévu sur le budget 2026 :

- La poursuite de l'accompagnement technique et juridique pour la passation de la DSP du futur réseau de chaleur géothermique à Antony, et d'autres prestations de conseil plus mineures.
- Les intérêts des prêts souscrits par le SIMACUR (détaillés plus bas) pour un total de 65 k€.

Recettes de fonctionnement

Le contrat de délégation signé avec ENORIS prévoit des redevances (frais de contrôle et occupation du domaine public) estimées à :

- 118 937 € au titre de l'occupation du domaine public et des frais de contrôle de la DSP ;
- 238 702 € au titre de l'utilisation du réseau de Vilgénis, financé par le SIMACUR.

Sont également prévus 42 395 € de participation et subventions au titre des études.

Dépenses d'investissement

Sont pris en compte dans les dépenses d'investissement :

- L'achat de terrain appartenant au Conseil Départemental où est construite la sous-station d'échange Haute Pression / Basse Pression alimentant le quartier de Vilgenis, pour un montant prévisionnel de 12 000€ + 3 000 € de frais (report en 2026 et baisse du montant de cette acquisition initialement prévue en 2025 pour 35 000 €).
- Une participation du SIMACUR aux surcoûts des travaux de dévoiement du réseau pour le projet Massy-Valenton Ouest, estimés à 850 k€.
- Le remboursement des annuités des emprunts suivants pour un total de 158 100 € :
 - Emprunt de 3.4 M€ au titre de la réalisation du réseau de Vilgénis. Pour rappel, ces travaux de 4.8 M€ HT sont financés par des subventions ADEME / Région à hauteur de 1.3 M€ et par un emprunt du Simacur de 3.4 M€.
 - Emprunt de 700 k€ souscrit en 2025 au titre de la participation du SIMACUR aux travaux de dévoiement du réseau pour le projet Massy-Valenton Ouest de SNCF Réseau.
 - Nouvel emprunt estimé à 585 k€ à souscrire en 2026 au titre des surcoûts des travaux de dévoiement du réseau pour le projet Massy-Valenton Ouest imputables au SIMACUR et de l'acquisition du terrain de la sous-station Allende auprès du CD91.

Pour rappel, dans le cadre des travaux d'aménagement des voies ferrées sur le faisceau Massy-Valenton menés par SNCF Réseau et RATP, le réseau de chauffage urbain a été dévoyé par la création d'une nouvelle galerie réalisée à au moyen d'un micro tunnelier. Ainsi, le Simacur a perçu et reversé à Enoris la participation financière de SNCF aux travaux à hauteur de 4.488 M€ sur le budget 2024. Le Simacur a également versé à Enoris, fin 2024, une participation financière de 700k€ pour financer le reste à charge concernant les travaux de création de la galerie où cheminera le futur réseau de chauffage. Cette participation est financée par un emprunt dont l'annuité est couverte par la redevance de 238 702 €. Conformément aux dispositions de l'avenant 4, une part des travaux, estimée à ce jour à 850 k€ (montant non consolidé, en attente des jutsificatifs de la part d'ENORIS), reste à financer en 2026. Il est envisagé, à ce stade, de la financer par emprunt. Toutefois, le financement par emprunt sera revu en 2026 pour tenir compte de l'excédent de l'exercice 2025 du budget chauffage urbain et envisager, le cas échéant, un financement direct par ENORIS ou via une nouvelle redevance pour le SIMACUR.

Recettes d'investissement

Sont notamment inscrits en recettes :

- Une participation complémentaire de SNCF réseau au titre des surcoûts des travaux de dévoiement du réseau pour le projet Massy-Valenton Ouest, estimée à 280 k€.
- Le tirage de l'emprunt de 585 k€ détaillé plus haut.

Le rapport sur les orientations budgétaires 2026 du SIMACUR est joint à la délibération.

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, et notamment l'article 11 relatif au débat sur les orientations générales du Budget,

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

VU les orientations budgétaires présentées par Monsieur le Président pour le Budget Primitif 2026,

PREND acte de la tenue d'un débat sur les orientations générales du Budget 2026.

**ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CONFORME,**

LE PRESIDENT,


Pierre OLLIER

